Rapport annuel



Prix & Qualité service de l'eau potable DU SERVICE PUBLIC





Sommaire

- **■** GENERALITES
- **■** RAPPORTS PAR SERVICE:
- Grand Angoulême Périmètre 2017
- Boeme
- SYNTHESE DES INDICATEURS

Rapport annuel de laGrandAngoulême



Généralités

■ ORGANISATION DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

La communauté d'agglomération du Grand Angoulème regroupe les communes de ANGOULEME, ASNIERES SUR NOUERE, BALZAC, BOUEX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, COURONNE (LA), DIGNAC, DIRAC, FLEAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, ISLE D'ESPAGNAC (L'), JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIERS SUR BOEME, NERSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PUYMOYEN, ROULLET SAINT ESTEPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VINDELLE, VOEUIL ET GIGET, VOULGEZAC et VOUZAN.

Au 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême exerce sa compétence eau potable sur les communes suivantes :

ANGOULEME, BOUEX, COURONNE (LA), DIGNAC, DIRAC, FLEAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, ISLE D'ESPAGNAC (L'), LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MORNAC, NERSAC, PUYMOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SERS, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, et VOUZAN.

Sur les autres communes du territoire, la communauté d'agglomération du GrandAngoulème n'exerce pas sa compétence.

A partir du 1^{er} janvier 2018, la communauté d'agglomération du GrandAngoulême exercera sa compétence sur l'ensemble de son territoire à l'exception de la commune de Voulgézac (représentation substitution au sein du SIAEP du Sud Charente – territoire Collines du Montmorélien).

Pour l'exercice 2017, la compétence eau potable du Grand Angoulême est donc découpée en 4 services :

- Boëme
- Champniers
- Nouère
- Périmètre 2017

Le SIAEP de la Boëme a été dissous au 1er janvier 2018. A compter de cette date, le Grand Angoulême se substitue au syndicat dans toutes les délibérations.

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales des services suivants :

- Boëme
- Grand Angoulême périmètre 2017

Rapport annuel du GrandAngoulême





généralités services

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DES SERVICES

Ces services sont exploités de la façon suivante :

Services	Nombre d'abonnés	Mode de gestion	Exploitant	fin du contrat
Boëme	4 622	affermage	AGUR	31/12/2027
Périmètre 2017	54 653	653 affermage SEMEA SPL		31/03/2037

■ RECETTES TOTALES DE VENTE D'EAU DU SERVICE D'EAU POTABLE

Recette totale perçue par la collectivité au titre

2 129 521,28 €

du service de l'eau potable

Recette totale perçue par les différents exploitants du service de l'eau potable

6 971 905,44 €

■ ETAT DE LA DETTE DU SERVICE D'EAU POTABLE

L'état de la dette au 1er janvier 2018 fait apparaître les valeurs suivantes pour l'ensemble du service d'eau potable :

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	715 476,73 €	624 145,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	122 183,82 €	118 513,66 €
dont en intérêts	30 852,11 €	27 181,95 €
dont en capital	91 331.71 €	91 331.71 €

Rapport annuel du GrandAngoulême



■ SYNTHESE DES INDICATEURS

• Boeme

Désignation	unité	2017
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,24
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico- chimiques)	%	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60
Rendement du réseau de distribution	%	75,5
Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	2,0
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	2,0
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	-
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	105
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	9 635
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	4,3
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	1,71
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m³	0
Durée d'extinction de la dette	an	0

• Grand Angoulême - Périmètre 2017

D ź - i + i		2010	2017
Désignation	unité	2016	2017
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	1,81	1,85
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico- chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	79	67
Rendement du réseau de distribution	%	83,6	83,1
Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	3,7	3,1
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	3,6	3,0
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,81	0,82
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	117	116
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	106 386	114 717
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	1,9	2,2
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux	jours	1	1
abonnés défini par le service	ouvrables		
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	1,3	0,7
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m³	0,016	0,031
Durée d'extinction de la dette	an	0	1
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,5	1,7

Rapport annuel du GrandAngoulême

Rapport annuel





Périmètre 2017



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

2017

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche **Charente Eaux**

Document établi le 31 juillet 2018



Sommaire

	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
	■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	
	■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	
	■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	
	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	
	RESSOURCES EN EAU	
	■ NOMBRE D'ABONNEMENTS VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	
	LONGUEUR DU RESEAU	
	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	
_		
	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	
	■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	
	■ LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	
	RECETTES D'EXPLOITATION	
	■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	
	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	13
	■ Qualite de l'eau	13
	■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	
	■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	15
	■ PERFORMANCE DU RESEAU	
	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	
	 CONTINUITE DU SERVICE DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES 	
	Delai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnes Duree d'extinction de la dette	
	TAUX D'IMPAYES	
	TAUX DE RECLAMATIONS	
	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	
_		
	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	
	■ BRANCHEMENTS EN PLOMB	
	 AMORTISSEMENTS REALISES PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERV 	
	A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	
	■ Presentation des programmes pluriannuels de travaux adoptes par	
	L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	22
	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	23
	■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE	
	PRECARITE	23
	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	23

Rapport annuel



Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

GrandAngoulème regroupe les communes de ANGOULEME, ASNIERES SUR NOUERE, BALZAC, BOUEX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, COURONNE (LA), DIGNAC, DIRAC, FLEAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, ISLE D'ESPAGNAC (L'), JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIERS SUR BOEME, NERSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PUYMOYEN, ROULLET SAINT ESTEPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS PALIS, VINDELLE, VOEUIL ET GIGET, VOULEGZAC et VOUZAN.

Le présent rapport concerne uniquement le service : Périmètre 2017.

Les communes de ce service sont les suivantes: ANGOULEME, BOUEX, COURONNE (LA), DIGNAC, DIRAC, FLEAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, ISLE D'ESPAGNAC (L'), LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MORNAC, NERSAC, PUYMOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SERS, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE et VOUZAN.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

114 717 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SEMEA SPL en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} avril 2017. La durée du contrat est de 20 ans. Il prend fin le 31 mars 2037.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2018	Extension du périmètre affermé aux communes de Sireuil et
		Trois Palis

Ce contrat prend la suite d'un contrat qui s'est achevé pendant l'exercice. Le service était exploité en affermage. Le délégataire était la société SEMEA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2007. Il a pris fin le 31 mars 2017.

Rapport annuel



■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SEMEA SPL sont les suivantes :

	Information non disponible
Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et
	entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des clôtures, du génie civil

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Import Permanent	SIAEP DU SUD CHARENTE - Ronsenac	Points de livraison: Ld "La Grande Pièce" chemin rural de Pellegrain à Obevie - commune de Torsac Pour les besoins du Ld "La Grande Pièce" avec un volume de référence de 1 200 m3	2017	20
Convention d'Import/Export Permanent	SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE - Chazelles	Achat d'eau du Grand Angouleme pour le Lieudit « Mirande » - commune de Vouzan - volume de référence 6000 m3 Achat d'eau du SIAEP du Karst pour le Lieudit « L'Hermite» - commune de Vouzan - volume de référence 4000 m3	2017	20
Convention Export Permanent	SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE – Chazelles +avenant		2005	22
Convention Export Permanent	SIAEP DU NORD OUEST CHARENTE - Nouère		-	-
Convention d'Import/Export Permanent	SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF	Fourniture en eau potable au Grand Angoulême sur la commune de St Saturnin aux lieux dits " Grande Chapelle", "Le Libourneau", "Mouillac" Fourniture en eau potable au SMAEPA de Chateauneuf sur la commune de St Saturnin aux lieux dits " Chantoiseau", "L	2010	15

Rapport annuel



■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement	Prélèvement	Variation
	2016 [m³]	2017 [m³]	2016/2017
LE PONTY (Captage) MOUTHIERS SUR BOEME	244 868	154 147	-37,05 %
Prélèvement en nappe souterraine			
LA TOUVRE (Captage) TOUVRE	7 620 169	7 570 397	-0,65 %
Prélèvement en nappe souterraine			
LA GRANGE A L'ABBE (captage) SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	36 951	0	-100 %
Prélèvement en nappe d'accompagnement			
Forage du moulin de Baillarge GARAT	(non intégré	0*	-100 %
	au service)		
Total des prélèvements [m³]	7 865 037	7 724 544	-1,79 %

^{*} à partir du 01/4/2017

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en	Importé en
	2016 [m³]	2017 [m³]
Grand Angoulême - Vallée de l'Echelle	16 443 *	4 013*
SIAEP de la Boème	3 616	3 889
SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE	5 920	2 046
SIAEP DU SUD CHARENTE - Ronsenac	1 090	920
SIAEP NORD OUEST CHARENTE - Champniers	996	0-
SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF	525	441

^{*} Avant le 01/04/2017

• Volumes produits

Ouvrage	Production	Production	Variation
	2016 [m³]	2017 [m³]	2016/2017
LE PONTY (Station) MOUTHIERS SUR BOEME	244 868	154 147	-37,05 %
PONTIL (Traitement -Source de la Touvre)) TOUVRE	7 188 407	7 570 397	+5,31 %
Traitement complet			
LA GRANGE A L'ABBE (Station) SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	36 951	0	-
Pompage à la demande			
Station de Moulin de Baillarge GARAT	(non intégré	0*	-
	au service		
	en 2016)		

^{*} à partir du 01/4/2017

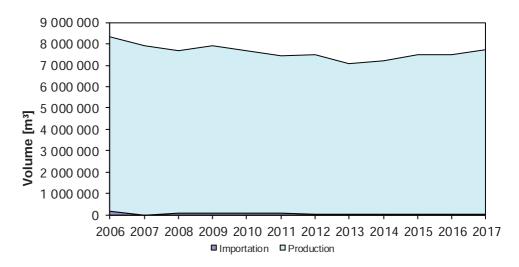
Rapport annuel



• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	7 470 226	7 724 544	+3,40 %
Importations	21 580	11 309	-47,59 %
Total général	7 491 806	7 735 853	+3,26 %

• Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



NOMBRE D'ABONNEMENTS

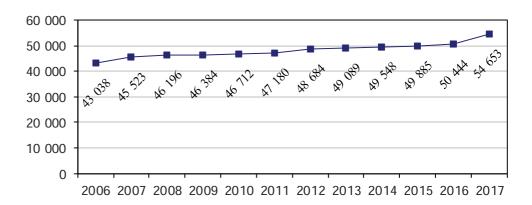
Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	49 956	54 146	+8,39 %
Nombre d'abonnements non	488	507	+3,89 %
domestiques			
Nombre total d'abonnements	50 444	54 653	+8,34 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Rapport annuel



Evolution du nombre total d'abonnements



■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	7 470 226	7 724 544	+3,40 %
Volume importé	21 580	11 309	-47,59 %
Volume exporté	- 595 096	- 308 085	-48,23 %
Volume mis en distribution	6 896 710	7 427 768	+7,70 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	5 051 796	4 366 988	-13,56 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	586 300	1 692 545	+188,68 %
Volume total vendu aux abonnés	5 638 096	6 059 533	+7,47 %

^{*} les volumes dégrevés ont été ré intégrés aux volumes vendus (+110 783)

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 81 m³ par an. Elle était de 101 m^3 en 2016.

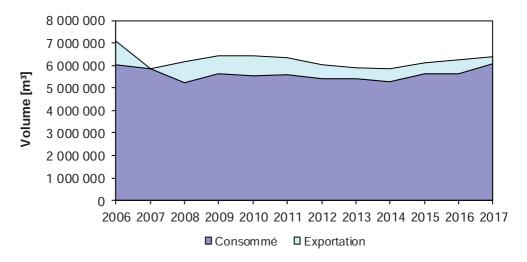
• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en	Exporté en
	2016 [m³]	2017 [m³]
GrandAngoulême - Vallée de l'Echelle	311 605	34 194
SIAEP DE LA BOEME	4 606	16 506
SIAEP DE NOUERE CHARENTE	10 236	9 068
SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE - Chazelles	211 475	198 775
SIAEP NORD OUEST CHARENTE - Champniers	302	23
SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF	45 793	49 519
Volume total exporté	- 595 096	- 308 085

Rapport annuel



• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	938,2	1 199,9*	+27,88 %

^{*} Intégration du linéaire Vallée de l'Echelle

Rapport annuel



Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
15/12/2016	Tarif eau potable au 1er janvier 2017
14/12/2017	Tarif eau potable au 1er janvier 2018 - n° 2017-12-628

Les tarifs concernant la part de la société SEMEA SPL sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2018:

les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 48,26 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution	0,3200	0,3300
domestique		

Rapport annuel

EAU POTABLE: PERIMETRE 2017

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,36	29,37	+0,03 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,8234	0,8635	+4,87 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	1,30	2,21	+70,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,22	0,2112	-4,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,09	0,075	-16,67 %
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

^{*} Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

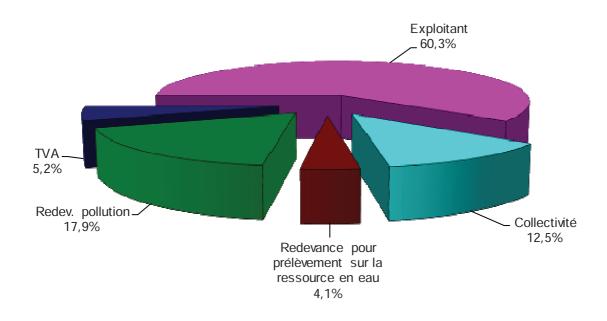
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	128,17	132,99	+3,76 %
Collectivité	27,70	27,55	-0,54 %
Redevance pour prélèvement sur la	10,80	9,00	-16,67 %
ressource en eau			
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	11,28	11,50	+1,95 %
Total [€ TTC]	216,35	220,64	+1,98 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT) +3,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,85 €/m³ Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0018 €/l

Répartition au 1er janvier 2018





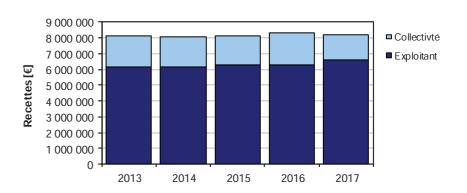
■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	2 078 192,34 €	1 612 763,38 €	-22,40 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	383,99 €		
Recettes de volume exporté		5 873,95 €	
Total recettes de vente d'eau	2 078 576,33 €	1 618 637,33 €	-22,13 %
	'	'	
Autres recettes			
Redevance occupation du domaine public – <i>Nouveau</i> contrat	-	53 115,00 €	
Redevance occupation du domaine public – <i>Ancien</i> contrat	-	220 551,00 €	
Autres recettes	9 498,26 €		
Rémunération de la prestation	48 221,12 €		
Total des recettes	2 136 295.71 €	1 892 303.33 €	

• Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	6 156 179,00 €	6 630 782,00 €	+7,71 %
dont abonnements	1 535 255,00 €	1 622 688,00 €	+5,70 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		- 92 529,00 €	
Recettes de volume exporté	123 145,00 €	68 871,00 €	-44,07 %
Total recettes de vente d'eau	6 279 324,00 €	6 607 124,00 €	+5,22 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	269 013,00 €	342 773,28 €	
Mutation	264 011,00 €		
Produits accessoires	47 038,00 €	592 125,53 €	
Total des recettes	6 850 386 00 €	7 5/12 022 81 €	



Rapport annuel





■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2016	2017	Variation
Cotisation Charente Eaux	24 563,00 €	33 561,94 €	+36,64 %

Rapport annuel



Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	prélèvements	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité	1ealises	0	100 %	-
bactériologique				

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Forage du moulin de Baillarge

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
→	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Import d'eau traitée depuis CDC DE LA VALLEE DE L'ECHELLE - Vallée de l'Echelle jusqu'au 01/04/2017

→	60 %	arrêté préfectoral
----------	------	--------------------

Rapport annuel





Import d'eau traitée depuis GrandAngoulême - Boeme

→

80 %

arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés

Import d'eau traitée depuis SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE – Chazelles

→

60 %

arrêté préfectoral

Import d'eau traitée depuis SIAEP DU SUD CHARENTE - Ronsenac

→

60 %

arrêté préfectoral

Import d'eau traitée depuis SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF

>

60 %

arrêté préfectoral

LA GRANGE A L'ABBE (captage)

→

60 %

arrêté préfectoral

LA TOUVRE (Captage)

→

60 %

arrêté préfectoral

LE PONTY (Captage)

→

60 %

arrêté préfectoral

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

60 %

Rapport annuel



■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Rapport annuel

réservoir) et des dispositifs de mesures Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux en l'abrace, du han des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux en l'abrace de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) PARTIE S I INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du lineaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations de l'inventaire des réseaux (pour cartographiques) Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour cartographique) VP.240 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.241 l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.242 l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et de pois supplémentaires) VP.243 l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et de pois supplémentaires VP.244 l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.245 l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et des pois supplémentaires des réseaux mentionne les matériaux et de pois supplémentaires) VP.246 l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et de points de pose conditions (1) Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl) et des sectionnement, au moins chaque année, des populéments électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.246 l'inventaire mis à jour, au moins chaque année, de			nombre de points	points obtenus
VP.236 captage, station des ouvrages principaux (ouvrage de réservoir) et des dispositifs de mesures Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour oui : 5 points non : 0 point les extensions, réhabilitations et renouvellements de rosseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) PARIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour beneficier de points supplementaires) VP.238 (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour beneficier de points supplementaires) VP.238 (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour beneficier de points supplementaires) VP.239 Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diametres Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diametres PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir beneficier de points supplementaires) Localisation des ouvrages annexes (vannes de points supplementaires) Localisation des ouvrages annexes (vannes de points supplementaires) VP.241 Localisation des ouvrages annexes (vannes de points supplementaires) Localisation des pour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur le plan des réseaux un le plan des réseaux uni effectuée) VP.242 Localisation des branchements sur le plan des réseaux pour le points non : 0 point		PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 poir	nts)	
Jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)	VP.236	localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures		10
PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)	VP.237	jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est		5
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) VP.240 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.241 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose cartegorie d'ouvrage, précision cartographique) VP.241 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose conditions (2) VP.242 Localisation des réseaux mentionne la date ou la période de pose conditions (2) VP.243 Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux sur le lour des certoinnement, ventouses, purges, Pl) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux sur le lour des comprese et équipements les lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considéree comme effectuée) VP.244 Localisation des branchements sur le plan des réseaux une les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considéree comme effectuée) VP.245 Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet une métrologique et la date de pose du compteur une métrologique et la date de pose du compteur une métrologique et la date de pose du compteur une métrologique et la date de pose du compteur une métrologique et la date de pose du compteur une métrologique et la date de pose du compteur une métrologique et la date de pose du compteur une mou		PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30		
VP.238 pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) VP.239 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.241 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres VP.242 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période le pose VP.243 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période le pose VP.244 Localisation des ouvrages annexes (vannes de servitudes de réseaux sur le plan des réseaux l'inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considéree comme effectuée) VP.244 Localisation des branchements sur le plan des réseaux VP.245 Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur VP.246 Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur VP.247 Localisation à jour des autres interventions sur le réseau vier 10 points non : 0 point 1	(rappel :		er de points supp	lémentaires)
des Înformations de l'Inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires) VP.242	VP.238	pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		10
VP.241 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres O à 15 points sous conditions (2) Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose 11 conditions (2) PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires) Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 Localisation des branchements sur le plan des réseaux oui : 10 points non : 0 point 10 points no	VP.240	des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision	prendre e	n compte les
VP.241 l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose conditions (2) PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires) VP.242 Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 Localisation des branchements sur le plan des réseaux VP.245 Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur VP.246 Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) VP.249 Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux un moins la moitié du linéaire de réseaux TOTAL 120 116	VP.239	l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et	sous	5
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires) VP.242 Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 Localisation des branchements sur le plan des réseaux VP.245 Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur VP.246 Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) VP.249 Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux un oii : 5 points non : 0 point TOTAL 100 110 100 100 110 110 110 1	VP.241	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période	sous	11
(rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires) VP.242 Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 Localisation des branchements sur le plan des réseaux VP.245 Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur VP.246 Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) VP.249 Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux un oin : 0 point 5 tout : 5 points non : 0 point 5 tout : 5 points non : 0 point 5 tout : 5 points non : 0 point 5 tout : 5 points non : 0 point 5 tout : 5 points non : 0 point 5 tout : 5 points non : 0 point 5 tout : 5 points non : 0 point 6 tout : 5 points non : 0 point 6 tout : 5 points non : 0 point 6 tout : 5 points non : 0 point 6 tout : 5 points non : 0 point 6 tout : 5 points non : 0 point 6 tout : 5 points non : 0 point 6 tout : 5 points non : 0 point 6 tout : 5 points non : 0 point 6 tout : 5 points non : 0 point 6 tout : 5 points non : 0 point 6 tout : 5 points non : 0 point 6 tout : 5 points non : 0 point 7 point	PARTIE	C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GE	STION DES R	ESEAUX (75
VP.242 Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.244 Localisation des branchements sur le plan des réseaux VP.245 Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur VP.246 Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) VP.249 Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux TOTAL Localisation des ouvrages, purges, purges	(rappel: 4	0 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A	et B, pour pour	voir bénéficier
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des		10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur VP.245 VP.246 Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) VP.248 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) VP.249 Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux TOTAL 10 non : 0 point oui : 10 points non : 0 point on : 0	VP.243	pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme		10
VP.245 Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur VP.246 Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) UP.248 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) VP.249 Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux TOTAL 10 110 110 110 110 110 110 11	VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux		10
VP.246 par les réseaux, date et nature des réparations effectuées VP.247 Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) VP.249 Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moîtié du linéaire de réseaux TOTAL 10 points non : 0 point 10 points non :	VP.245	compteurs d'eau incluant la référence du carnet	oui : 10 points	10
VP.249 (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) non : 0 point VP.248 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) VP.249 Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux TOTAL 120 116	VP.246	par les réseaux, date et nature des réparations		10
VP.248 de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) 10 11 12 15 10 10 10 10 10 10 10 10 10	VP.247			10
VP.249 Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux TOTAL 120 116	VP.248	de renouvellement des canalisations (programme détaillé		10
	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des		5
		TOTAL	120	116

⁽¹⁾ un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent

Rapport annuel

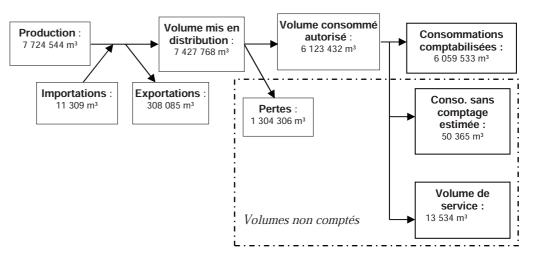
EXERCICE

respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points



PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 50 365 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 13 534 m³ par l'exploitant.

Les volumes pris en compte dans l'ensemble des calculs sont les volumes bruts. L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution	83,6 %	81,8 %	82,2 %	83,6 %	83,1 %
[%]					

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non	3,4	3,9	4,0	3,7	3,1
comptés [m³/km/j]					

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	3,4	3,8	3,9	3,6	3,0

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

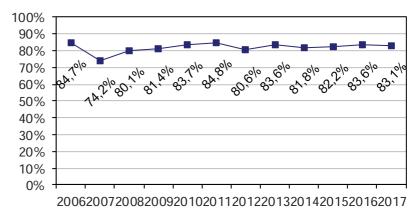
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	17,1	17,2	17,8	18,3	14,7
Seuil de rendement [%]	68,4 %	68,4 %	68,6 %	68,7 %	67,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

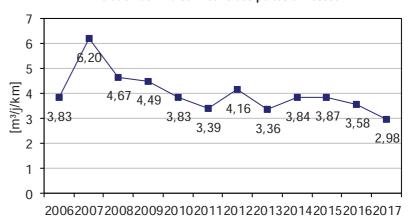
EXERCICE 2017



Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	12,619	6,850	7,779	6,558	10,313

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,7 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Rapport annuel



CONTINUITE DU SERVICE

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte

	2015	2016	2017
Taux d'occurrence des	1,6	1,9	2,2
interruptions de service			

Source : données de l'Exploitant

■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société SEMEA SPL s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2015	2016	2017
Taux de respect du délai	100 %	100 %	100 %

Source : données de l'Exploitant

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2015	2016	2017
Durée d'extinction de la dette	1	0	1

Rapport annuel



■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2015	2016	2017
Taux d'impayés	1,2 %	1,5 %	1,7 %

TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des nonconformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2015	2016	2017
Taux de réclamations global	1,3	1,3	0,7
nombre de réclamations reçues par l'exploitant	64	64	37
nombre de réclamations reçues par la collectivité	0	0	0

Rapport annuel



Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Réservoir de MOUGNAC : La Couronne : travaux de réfection de l'étanchéité	132 000 €
intérieure et de l'extrados, le ravalement extérieur et le remplacement des	
canalisations	
Réservoir de Grapillet (Angoulême) : Travaux de renouvellement et de mise aux	268 000 €
normes des équipements de sécurité et réfection de la toiture terrasse (extrados) :	
tranche ferme (R1/R2) et tranche conditionnelle (R3/R4)	
Réservoir de Grapillet (Angoulême) : Réalisation de travaux de maçonnerie sur	42 000 €
mur d'enceinte des réservoirs : 2ème tranche (rue du château d'eau)	
Rue de Basseau (Angoulême) : renouvellement de 713 ml de canalisation, dont	410 310 €
596 en DN 350 mm	
Réalisation de travaux d'aménagement des abords d'ouvrages : cloture autour de	6 135 €
la station de la Grange à l'Abbé (Saint Yrieix), remplacement de panneaux de	
cloture sur les sites de Peudenelle et des Gentils (Mornac)	
Suppression de 4,65 km de canalisations (notamment double réseau)	

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	93	78
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	391	313
% de branchements en plomb restants/ nombre total de	0,76 %	0,56 %
branchements		

AMORTISSEMENTS REALISES

	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux	1 055 045,11 €	1 036 913,10 €	1 162 681,23 €
amortissements			

Rapport annuel



■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

- Poursuite du renouvellement des branchements en plomb
- Projet de modernisation de l'usine de traitement d'eau potable du Pontil (Touvre) : consultation pour les marchés de travaux

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

- Poursuite du programme "abords ouvrages" : captage du Ponty (Mouthiers sur Boëme) et 2 réservoirs sur le secteur vallée de l'Echelle (la Marronnière Dignac et Lac Clair Sers)
- Poursuite du programme de renouvellement des étanchéités des ouvrages : les Gentils et Peudenelle Mornac, Grapillet Angoulême, Chez Nauve Champniers

Rapport annuel



Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance		41 524,00 €
nombre de demandes reçues	378	431
montants des versements à un fonds de solidarité	50 361,00 €	50 251,00 €
dont part délégataire	50 361,00 €	50 251,00 €
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

- Convention avec Eau Vive, sur 2 ans (2017 et 2018) : 2000 € HT/an (section de Ruelle sur Touvre)
- Convention avec Eau Vive, sur 2 ans (2017 et 2018) : 2000 € HT/an (ex Vallée de l'Echelle VOUZAN)

Rapport annuel

Rapport annuel





Boeme



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

2017

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche **Charente Eaux** Service Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Document établi le 31 juillet 2018



Sommaire

	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
:	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3 3 3 4 5 5
	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION RECETTES D'EXPLOITATION	7 8
	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	10
	QUALITE DE L'EAU	10 11 13
	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
i	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15

Rapport annuel



Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP de la Boême a été dissous au 1er janvier 2018. A compter de cette date, le Grand Angoulême se substitue au syndicat dans toutes les délibérations.

Le présent rapport concerne uniquement le service : Boeme.

Les communes de ce service sont les suivantes : CLAIX, MOUTHIERS SUR BOEME, PLASSAC-ROUFFIAC, ROULLET SAINT ESTEPHE et VOEUIL ET GIGET.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société AGUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2015. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2027.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société AGUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et	
	entretien des installations, relève des compteurs	
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client	
Mise en service	des branchements	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques	
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques	

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des canalisations, du génie civil

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention d'Import Permanent	SIAEP DU SUD CHARENTE - Collines du Montmorélien	Formalisée	2017
Convention d'Import/Export Permanent	GrandAngoulême - Périmètre 2017	Non formalisée	2012

Rapport annuel



RESSOURCES EN EAU

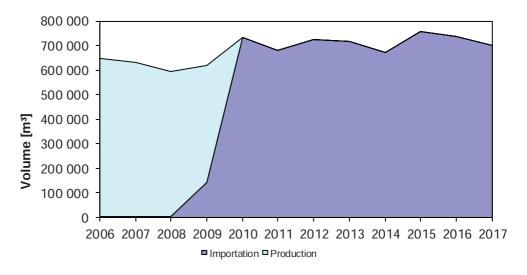
• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]
GrandAngoulême - Périmètre 2017	11 005	18 128
SIAEP DU SUD CHARENTE - Collines du Montmorélien	727 154	681 223

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	-	-	-
Importations	738 159	699 351	-5,26 %
Total général	738 159	699 351	-5,26 %

• Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



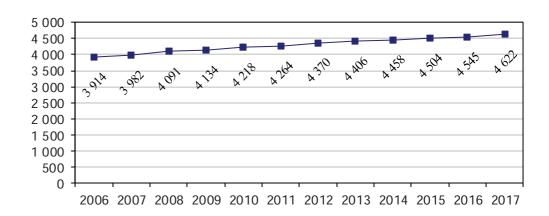
Rapport annuel



NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnements	4 545	4 622	+1,69 %

Evolution du nombre total d'abonnements



• Répartition des abonnés par commune

CLAIX	465
COURONNE (LA)	60
MOUTHIERS SUR BOEME	1 139
PLASSAC-ROUFFIAC	181
ROULLET SAINT ESTEPHE	2 055
VOEUIL ET GIGET	722
Total des abonnés	4 622

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	-	-	-
Volume importé	738 159	699 351	-5,26 %
Volume exporté	- 13 152	- 17 306	+31,58 %
Volume mis en distribution	725 007	682 045	-5,93 %
Volume total vendu aux abonnés	560 038	508 102	-9,27 %

Sont comptés dans le volume vendu, les volumes facturés (496 496 m3) ainsi que les dégrèvements accordés (11 606 m3)

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : $110~\text{m}^3$ par an. Elle était de $125~\text{m}^3$ en 2016.

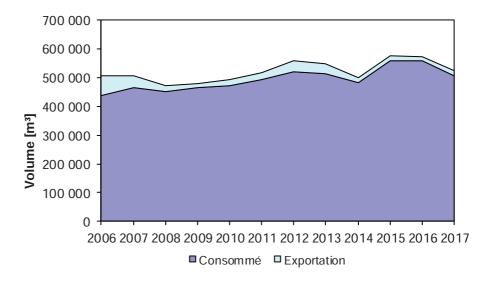
Rapport annuel



• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
GrandAngoulême - Périmètre 2017	930	5 614
SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF	12 222	11 692
Volume total exporté	- 13 152	- 17 306

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	236,0	240,0	+1,71 %

Rapport annuel EXERCICE



Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
19/09/2014	Fixation des tarifs collectivité à compter du 1er janvier 2015

Les tarifs concernant la part de la société AGUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2018, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 0,21 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution	0,3200	0,3300
domestique		

Rapport annuel

EAU POTABLE: BOEME

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	28,88	29,06	+0,62 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,467	0,470	+0,64 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,78	39,78	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,6729	0,6729	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la	0,0788	0,0788	0,00 %
	ressource en eau [€/m³]			
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

^{*} Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

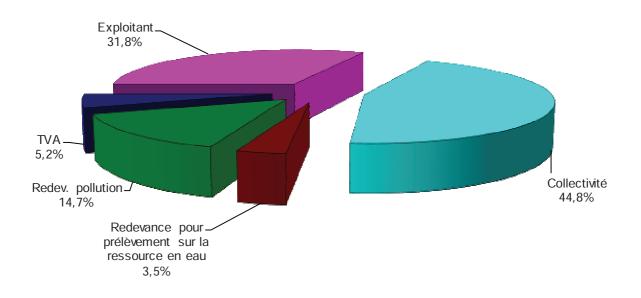
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	84,92	85,46	+0,64 %
Collectivité	120,53	120,53	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la	9,46	9,46	0,00 %
ressource en eau			
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	13,93	14,03	+0,72 %
Total [€ TTC]	267,24	269,08	+0,69 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT) +0,26 %

Prix théorique du m^3 pour un usager consommant 120 m^3 : 2,24 €/ m^3 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m^3 : 0,0022 €/l

Répartition au 1er janvier 2018





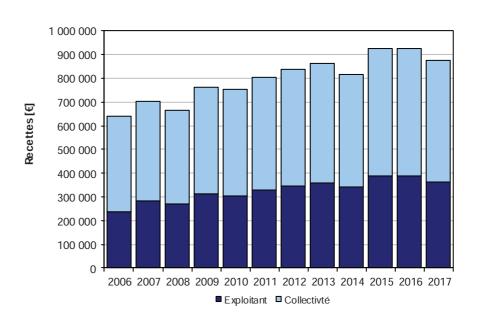
RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

Γ	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	540 463,77 €	515 039,01 €	-4,70 %
dont abonnements	179 688,13 €	180 940,32 €	+0,70 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 174,94 €	- 4 155,06 €	-91,04 %
		·	·
Total recettes de vente d'eau	538 288,83 €	510 883,95 €	-5,09 %

• Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	382 482,97 €	363 276,72 €	-5,02 %
dont abonnements	131 035,89 €	131 407,45 €	+0,28 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 449,85 €	- 2 912,52 €	-100,88 %
Recettes de volume exporté	6 614,04 €	4 417,24 €	-33,21 %
Total recettes de vente d'eau	387 647,16 €	364 781,44 €	-5,90 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	41 077,86 €	42 167,45 €	
Autres recettes	4 282,00 €		
		·	•
Total des recettes	433 007,02 €	406 948,89 €	



Rapport annuel



Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de	Nombre de	% de	Paramètres non
	prélèvements	prélèvements	conformité	conformes
	réalisés	Non conformes		
Conformité	79	0	100 %	-
bactériologique				
Conformité	79	0	100 %	-
physico-				
chimique				

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Import d'eau traitée depuis GrandAngoulême - Périmètre 2017

		care cranaring carenie i crimicale 2017
	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
→	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Rapport annuel



Import d'eau traitée depuis SIAEP DU SUD CHARENTE - Collines du Montmorélien

→	60 %	arrêté préfectoral
----------	------	--------------------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

60 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Rapport annuel

		nombre de points	points obtenus
	PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 poir	nts)	
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
(rannal .	PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30	points)	lámantairea)
(гарреі :	les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficie Existence d'un inventaire des réseaux avec mention,	er de points supp	iementaires)
VP.238	pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	prendre e	remplir pour en compte les oints suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	4
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	11
PARTIE	C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GE	STION DES R	ESEAUX (75
(rappel: 4	points) 10 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A de points supplémentaires)	et B, pour pour	voir bénéficier
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui: 10 points non: 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	105

⁽¹⁾ un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent

Rapport annuel

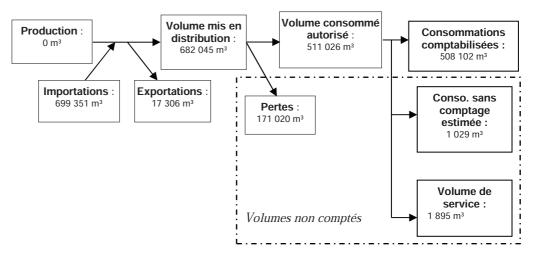
EXERCICE

respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points



PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à $1 \ 029 \ m^3$ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 895 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution	77,0 %	74,9 %	76,8 %	78,0 %	75,5 %
[%]					

N.B.: la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non	2,0	2,0	2,1	1,9	2,0
comptés [m³/km/j]					

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau	1,9	2,0	2,0	1,9	2,0
[m³/km/j]					

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

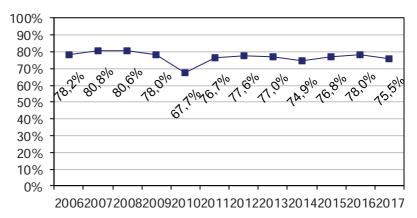
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation	6,5	5,9	6,8	6,7	6,0
[m³/km/j]					
Seuil de rendement [%]	66,3 %	66,2 %	66,4 %	66,3 %	66,2 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

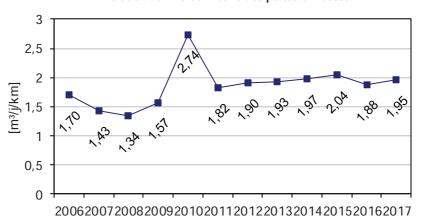
Rapport annuel



Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations	3,940		0,091		
renouvelées au cours de					
l'exercice [km]					

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Rapport annuel



Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Aucuns travaux engagés.

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de	0,00 %	0,00 %
branchements		

AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux	105 712,31 €	105 712,31 €	101 450,57 €	101 442,45 €	212 461,59 €
amortissements					

Rapport annuel